

**Colloque " Santé et sécurité routière "**  
**Vendredi 16 septembre 2016**

**Table ronde « Éthique et aptitude à la conduite »**

**Participants :**

Dr Mourgues, Président de la Section Santé Publique et Démographie Médicale, Conseil national de l'ordre des médecins,

Dr Faroudja, Président de la Section Ethique et Déontologie, Conseil national de l'ordre des médecins,

Pr François Chast , Président du CESPARM-Conseil national de l'ordre des pharmaciens,

Dr Philippe Lauwick (ACMF),

Dr Dominique Richter (SMACMAC),

Pr Sylvie Bonin-Guillaume (Professeur de Gériatrie-APH Marseille).

**Modération:**

Dr Sophie Féguéux (DSCR)

- Aptitude à la conduite et secret professionnel en médecine praticienne: que peut faire, doit faire le médecin (hors médecins agréés)?
- Contrôle de l'aptitude médicale à la conduite : privilégier l'interdiction (quelles sont les conséquences pour un patient ?) ou la promotion des aptitudes en favorisant aménagement et modification des habitudes de conduite ?
- Pathologies et prescriptions susceptibles d'altérer la capacité de conduire : responsabilité du pharmacien, du médecin, concilier le devoir d'information, la relation de confiance avec la nécessité de conseiller l'arrêt temporaire ou définitif de la conduite
- Gérer la nécessité d'un arrêt de la conduite pour raison médicale ( aspect médicaux, sociaux, économique ....)
- La généralisation du contrôle médical obligatoire et organisé de l'aptitude à la conduite ( notamment chez les seniors) est-elle ( ou non !!!) un impératif de santé publique et de sécurité routière ?
- Problème de la conservation des données médicales en commission préfectorale